



TRIBUN DU PEUPLE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

PARAISANT TOUS LES JOURS.



Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

DISCOURS SUR LES ÉLECTIONS.

prononcé à la société démocratique par le citoyen

GAR. CHARAVAY, l'un de ses membres, le 11 mars.

Citoyens, vous êtes appelés à vous livrer à ce grand acte : Vous allez bientôt élire vos représentants. Ces représentants auront à faire une constitution, c'est à dire la loi qui devra vous régir, et à laquelle tous devront se soumettre.

Songez que le choix de vos mandataires vous répondra de la bonté de la constitution. Si vos députés sont intègres, franchement amis du peuple, vous aurez une constitution populaire. Mais si, peu soucieux de vos propres intérêts, trop confiants dans les hommes et abandonnant les élections à elles-mêmes dans un temps où l'esprit public n'est pas formé, vous laissez la députation devenir la proie des intrigants, des ennemis du peuple ou des êtres sans principes, vous n'aurez qu'un misérable replâtrage des chartes que vous avez déchirées, qu'une ridicule caricature de constitution, et vos fers seront rivés à jamais.

LES SUPPÔTS

Les suppôts du règne déchu, les infâmes fauteurs d'un système de sang oseront-ils se présenter dans vos assemblées électorales? Je ne le crois pas. Les hommes atroces qui s'engraissaient de la sueur du peuple, qui avaient rêvé dans leur délire insensé de l'asservir éternellement à leur joug, qui se faisaient un malin plaisir de le torturer, qui répondaient à ses plaintes par la menace de la force brutale, qui, enfin, avaient fait un pacte impie avec le tyran pour accabler le peuple français, l'abrutir, le bâillonner, le faire descendre au-dessous du cosaque; ces hommes, dis-je, sont couverts de confusion : ils ne viendront pas étaler leur honte à vos yeux, et d'ailleurs, s'ils venaient, vous les connaissez.

Les ultramontains, malgré leur hypocrisie, ne sont pas plus à craindre : ils se sont signalés. Vous les connaissez aussi.

Il est une classe d'hommes qui pourraient vous en imposer. Je veux parler des jésuites adroits qui, sous le dernier règne, montraient des sentiments libéraux, paraissaient faire cause commune avec vous contre le despotisme, mais nourrissaient l'espoir de ramener en France une famille abhorrée. Ceux-là feignent d'être avec vous, mais vous ne serez pas leur dupes; vous les repousserez, et pour leur hypocrisie et pour leurs détestables intentions.

Vous repousserez également tout ce qui regrette le despote qui a renversé la république et qui a failli faire reculer la civilisation d'un siècle.

Vous repousserez tous ceux qui occupaient des places sous le régime déchu; ils sont devenus républicains en un jour, parce que la République a des emplois à donner.

Vous repousserez les nobles, à moins qu'ils n'aient donné toute leur vie des témoignages d'amour pour le peuple, et de l'inaltérable pureté de leurs principes.

Vous repousserez les intrigants, quelle que soient leur couleur, quels que soient leurs principes. Les hommes ha-

bitués à l'intrigue ne pourraient compromettre votre cause.

Vous repousserez avec indignation les candidats qui, par des manœuvres, telles que le règne dernier nous en a tant donné l'exemple, chercheraient à vous suborner par des promesses insidieuses, ou à vous corrompre par argent; vous ne devez rien accepter des candidats sous aucun prétexte.

Vous repousserez, enfin, tout homme qui n'arrivera pas avec des principes.

Il n'a pas des principes celui qui se dit républicain sans savoir ce que le titre impose, ce qu'il implique; celui qui, ignorant que le mot république signifie la chose publique, la chose commune, ne voit dans le gouvernement républicain qu'un gouvernement sans roi.

Il n'a pas des principes celui qui n'a pas compris tout le sens de la légende républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, tout l'avenir de l'humanité est dans ces trois mots, et nous ne serons vraiment heureux que lorsque le sens en aura complètement passé dans les faits.

Que cette légende soit votre critérium, qu'elle soit la pierre de touche à l'aide de laquelle vous éprouverez vos candidats; à la manière dont ils la développeront, vous reconnaîtrez de suite la direction de leurs idées.

Ne vous payez pas de paroles creuses, de longs discours; il vous faut des faits, une profession de foi nette, substantielle.

La constitution qui est appelée à faire la future représentation nationale, ne doit ressembler à aucune de celles qui existent. Ce n'est pas seulement une charte politique, mais une charte sociale qu'il faut aujourd'hui au peuple français. Tout le monde aujourd'hui a besoin de garanties. Personne n'en a eu jusqu'à ce jour : l'opulent a pesé sur le prolétaire, et le prolétaire a effrayé l'opulent, il a été pour lui une menace incessante. Il en sera ainsi tant qu'une juste satisfaction n'aura pas été donnée aux souffrances de la portion la plus nombreuse du peuple.

Pour la sécurité de tous, il faut que la position de chacun soit fixée ici-bas d'une manière équitable; les conservateurs qui veulent être dignes de ce nom, reconnaîtront avec nous, que la misère est un cauchemar qui les poursuit, qui les harcèle et qui va les dévorer s'ils ne s'empressent à la satisfaire. Il n'est pas conservateur l'avare qui, battu par la tempête, et ne pouvant se sauver qu'en abandonnant à la mer irritée une partie de sa cargaison, s'obstine à la conserver entière et se voit engloutir corps et bien dans les flots.

Disons, en d'autres termes, que la sécurité, que l'ordre dans le corps social est dans l'union des citoyens, dans la fraternité, et que la fraternité est impossible sans l'égalité. La fusion sera complète, quand les conditions seront égales. Ce principe est absolu. Nous ne sommes pas prêts, sans doute, d'atteindre ce beau résultat, mais tous nos efforts doivent y tendre, parce que là seulement l'humanité haletante aura quelque repos.

Tels devront être l'esprit et les tendances de la nouvelle constitution française. Or, je vous le demande, qui chargerez-vous de ce grand œuvre?

Il ne suffit pas d'être un parfait honnête homme, un citoyen courageux, un grand orateur.

Il ne suffit pas de s'agiter beaucoup, de parler fort et souvent, de prononcer de grands mots, pour faire une constitution aujourd'hui. Non; il faut des idées préconçues, des idées vastes et longuement élaborées sur les besoins de l'humanité en général et sur ceux de notre époque en particulier; en un mot, il faut avoir médité sérieusement sur l'organisation sociale.

Or, il n'y a que les socialistes qui soient dans ces conditions. A eux seuls est donné de faire des lois pour cette génération en travail, impatiente de réformes; pour cette génération intelligente et brave qui se précipite vers un avenir meilleur, et dont l'impétuosité renverserait les obstacles qu'on tenterait de lui opposer.

Mais, parmi les socialistes, il importe de faire une distinction. Ils ne sont pas de vrais socialistes ceux qui, sous le dernier règne, tout en prêchant certaines idées, affectaient un souverain mépris pour le peuple, faisaient cause commune avec la tyrannie; ils ne sont pas de vrais socialistes, ceux dont les doctrines ne reposent pas complètement sur l'inaltérable devise de notre République : Liberté, égalité, fraternité. Tout l'avenir de la race humaine est dans la consécration de cette trilogie.

Les vrais socialistes sont ces hommes qui ont toujours joint un ardent amour pour le peuple, à une doctrine vraiment populaire; ces hommes qui, depuis 18 ans, ont payé de leur personne pour la propagation et le triomphe de leurs principes; ces hommes qui, issus du peuple et peuple eux-mêmes, ont vécu avec lui, et partagé son labeur; les hommes enfin qui connaissent toutes les douleurs, et qui ont cherché sans relâche les moyens d'y mettre un terme.

Oui, citoyens, c'est au milieu de vous que vous devez choisir de préférence vos représentants. Distinguez l'homme capable et modeste, l'homme dont la pureté des principes, dont la fermeté calme, dont la moralité vous sont connues; confiez-lui votre mandat, il en réhaussera la valeur, il imposera un respect qui rejailira sur vous-mêmes, il défendra votre cause mieux qu'aucun autre, lui qui a vécu de votre vie, qui a souffert de vos souffrances.

Il est passé le temps où la représentation nationale était le privilège exclusif de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie; le prolétaire, enfin compté pour quelque chose, arrive aujourd'hui au pouvoir; et il y arrive, certes, avec autant d'intelligence que les autres classes de la société, et même une connaissance plus exakte des intérêts généraux.

Pour que les prolétaires fussent complètement représentés, eux qui forment plus des trois quarts de la nation, il faudrait que le nombre de leurs mandataires fût en proportion. Je ne m'abuse pas au point d'espérer des

élections qui vont se faire en pareil résultat ; nous sortons à peine de la servitude et le fétichisme des hommes est encore parmi nous. Mais je crois que nous aurons assez de confiance en nous-mêmes, que nous serons assez pénétrés de notre valeur, pour envoyer à la constituante un certain nombre d'hommes du peuple.

Songez quels intérêts vont se débattre dans cette assemblée. Ce ne sont pas seulement les intérêts de la France, mais ceux de tous les peuples qui nous entourent et qui, enhardis par notre exemple, brisent déjà leurs fers ; que dis-je, ce sont les intérêts du monde entier qui vont s'agiter dans le sénat de France. Vos mandataires auront dans leurs mains le sort de tous les peuples, le sort des générations futures, le sort de l'humanité entière.

EXTRAITS DES REGISTRES DE LA COMMISSION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Séance du 6 mars.

La séance est ouverte à une heure.

Sur la proposition du citoyen Grillet aîné, l'heure des séances est fixée à huit heures du matin.

Sur la proposition du citoyen Edant, il est arrêté que la commission ne pourra délibérer que lorsqu'elle réunira au moins la moitié de ses membres, et que le bureau sera définitivement constitué demain.

Sur la proposition du citoyen Morellet, il est arrêté que le bureau sera constitué ainsi : un président, deux vice-présidents et quatre secrétaires.

Sur la proposition du même membre, le citoyen Peygnoux, d'abord omis sur la liste y est porté comme membre de la Commission.

Séance du 7 mars.

La séance est ouverte à 7 heures du matin. La Commission arrête, sur la proposition du citoyen Morellet, que le bureau sera renouvelé tous les quinze jours.

Sur la proposition du même membre, la Commission s'adjoint les citoyens Morel et Lambert.

On passe à la nomination des membres du bureau qui est ainsi composé :

MORELLET, président ; — JOSEPH BENOIT, EDANT, vice-présidents ; — GRINAND, secrétaire ; — AUGUSTE MORLON, COUMER, FERD. FRANÇOIS, secrétaires-adjoints.

On lit une lettre des délégués des théâtres de Lyon qui demandent à être admis à la commission de l'organisation du travail pour y être représentés.

Le citoyen Cognet (François) propose, et la Commission décide, que des placards seront placés invitant tous les corps d'état, ou corporations quelconques, à former un comité spécial, lequel se mettra en rapport avec la Commission du travail et lui soumettra ses demandes par écrit.

Sur la proposition du citoyen Coumer, il est arrêté qu'il sera formé dès aujourd'hui, au palais des Arts, un bureau, tenu par deux membres, où l'on recevra de trois à cinq heures, toutes les pétitions et communications relatives à la question du travail.

Le citoyen Dervieux fait une proposition relative au tarif. Il est arrêté que cette proposition sera lithographiée et distribuée à tous les membres.

Une Commission est nommée pour en faire l'examen. La Commission s'adjoint les citoyens suivants : Bernard-Barret, Castel, Classis (Hilarion), Greppo, Gros, (Pierre), Covillard, Ant. Coignet.

La séance est levée à onze heures.

Séance du 8 mars.

Sur la proposition du citoyen Morellet, la Commission arrête qu'elle adressera à la Commission centrale de Paris, un programme ou exposé de principes sur l'organisation du travail.

Le citoyen Renaud propose d'ouvrir divers travaux.

Le citoyen Edant propose que, sans préjuger ce qui pourra être décidé par l'Assemblée nationale, la Commission émet le vœu que, dès ce jour, les ateliers établis

dans les communautés religieuses soient supprimés, ainsi que ceux existant dans les maisons de réclusion ; il propose en outre que le gouvernement provisoire soit invité à prendre sous sa protection les orphelins que ces mesures laissent sans ressources.

Sur la proposition du citoyen Gudin, une Commission est nommée pour la création d'une banque industrielle.

Le citoyen Benoit propose que les travaux que fera exécuter la ville, soient confiés à des associations d'ouvriers sous la direction de la ville même.

Après diverses autres propositions, la séance est levée à onze heures.

Séance du 9 mars.

Le citoyen François, qui avait été chargé de rechercher dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville quels sont les travaux publics les plus urgents à exécuter à Lyon, fait son rapport : Ces travaux, qui s'élèvent ensemble à la somme de 2,167,000 francs, permettraient d'occuper un grand nombre d'ouvriers pendant trois ou quatre mois, laps de temps nécessaire à la Constituante pour organiser le travail.

Le citoyen Gudin présente le rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition du citoyen Dervieux, concernant le tarif. Ce rapport qui constate le danger et l'inefficacité du tarif en général est conclu à l'ordre du jour. Cette conclusion est adoptée.

Le citoyen Briot, propose que la Commission émette un vœu pour la suppression des impôts qui pèsent le plus lourdement sur la masse des travailleurs, ou qui tarissent les sources de la richesse publique, tels que l'octroi, l'impôt sur le sel, etc.

Il propose en même temps d'émettre un vœu favorable aux mesures suivantes :

- 1° L'établissement de l'impôt progressif sur le revenu. Une partie de cet impôt reviendrait aux communes ;
- 2° Les assurances, à l'Etat ;
- 3° Les mines et extractions de charbon, à l'Etat ;
- 4° Les transports, messageries, canaux, chemins de fer, à l'Etat.

La proposition est mise à l'ordre du jour pour être représentée.

Nota. Dans cette séance on a donné lecture d'un grand nombre de pétitions des divers corps d'état.

Séance du 10 mars.

La séance est ouverte à huit heures.

On donne lecture de plusieurs pétitions.

Sur la proposition du citoyen Morellet, le citoyen Renaud est nommé archiviste de la Commission.

Le citoyen Classis (Hilarion) demande qu'on s'occupe du sort des ouvriers tisseurs, les plus nombreux de la ville. Une commission est nommée à cet effet.

Le citoyen Benoit propose que la Commission émette un vœu favorable aux propositions suivantes :

- 1° Que les dix millions d'hectares improductifs composés de pacages, landes, bruyères et communaux soient déclarés du domaine national et mis en culture au profit d'une association de travailleurs, dont le nombre ne sera limité que par l'équilibre nécessaire de la production et de la consommation, le tout sous la direction de l'Etat ;
- 2° Que le domaine national actuel, les biens dits de la couronne, possédés par l'ex-famille-royale, aient la même destination.
- 3° Que les biens-fonds de cette famille déchue, mis sous séquestre par décret du Gouvernement provisoire, soient définitivement réunis au domaine national.
- 4° Qu'à l'avenir, aucune concession de terrain ne soit faite à des particuliers, ou à des compagnies, dans nos possessions d'outre-mer, et que toutes les terres inoccupées soit aussi déclarées du domaine national.
- 5° Que l'impôt, qui est le plus sûr moyen d'arriver à la solution du problème posé par le gouvernement provisoire, ne repose plus sur les mêmes bases ; que la constituante future accroisse les ressources de l'Etat au lieu de les diminuer, et rende les charges moins lourdes

en les rendant plus justes par l'impôt progressif ; que sous ce titre *Organisation du travail*, il y ait un chapitre inscrit au budget destiné à faire les avances nécessaires pour l'exploitation des travaux agricoles et l'organisation d'ateliers nationaux.

6° Qu'au même budget, sous le titre *Service national*, il y ait un autre chapitre consacré au rachat des actions de mines, canaux, ponts, assurances, etc., et que la Constituante, par une loi, détermine le mode de procéder pour ce rachat.

7° Que, sans sortir de ses attributions, la Commission émette le vœu, qu'au même titre qu'il a décrété la République, le gouvernement provisoire décrète aussi que l'éducation est égale et gratuite pour tous ; que, sans distinction de riches et de pauvres, tous les enfants soient élevés aux frais de l'Etat.

Cette proposition du citoyen Benoit a été vivement accueillie, et la Commission a décidé que les journalistes seraient invités à l'insérer dans leurs feuilles.

Plusieurs autres propositions sont encore faites.

La séance est levée, onze heures.

Les deux projets précédents présentés par les citoyens Benoit et Briot offrent une telle sympathie d'idées qu'on dirait que ces deux hommes ont reçu la même éducation, ont fait les mêmes études ; cependant le premier est un citoyen ouvrier, tout dévoué aux intérêts publics ; le second est un membre distingué de l'université.

Nous faisons cette observation pour montrer que l'intelligence des grandes questions sociales est de toutes les classes et que ceux qui prétendent que l'ouvrier est incapable de diriger le timon de l'état se trompent grandement.

Voyez si les demandes de cet ouvrier, qui n'a pu exister que par son travail manuel, sont moins nobles, moins importantes que celles du savant parcourant les sommités de la science ; et si la raison n'est pas de toutes les classes, de toutes les professions.



FAITS DIVERS.

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« Le roi de Naples, méconnaissant la voix de l'humanité, a porté le fer et le feu dans la riche et populeuse cité de Messine.

« Cette ville a été bombardée pendant quarante-deux heures par les troupes royales. Le Porto-Franco ou entrepôt, a été incendié et brûlé presque entièrement. On évalue les pertes à près de dix millions de francs, seulement à l'entrepôt. Nous venons de recevoir les journaux de Bologne du 2 mars. La nouvelle de la proclamation de la République Française a excité dans cette ville et dans toute la Romagne un grand enthousiasme. Gloire à la France ! disent-ils, gloire au peuple de Paris ! Une nouvelle ère commence pour l'humanité ! »

Le journal le *Felsinéo*, qui passe pour être l'une des feuilles modérées de Bologne, a fait paraître un supplément, qui finit par ces paroles :

« La France républicaine cherchera sans doute l'alliance des nations voisines ; elle la trouvera dans les principes ou dans les populations. Pour avoir l'alliance des peuples elle n'a qu'à dire un mot, qu'à présenter un drapeau. Convient-il aux princes réformateurs de l'Italie de souffrir que ce mot soit prononcé et que ce drapeau leur soit présenté malgré eux ? Non, ce parti ne leur laisserait une minute d'existence. Il faut donc qu'ils se hâtent de réaliser trois choses :

- 1° Une plus grande union des peuples et des princes, par les institutions les plus larges, les plus promptes et les plus loyales.
- 2° L'union des différents états, afin de former une masse compacte de toutes les forces nationales pour faire triompher la cause de l'indépendance italienne.
- 3° L'union avec la France républicaine pour combattre de concert les ennemis de la nationalité italienne, et du progrès du monde. »

Le Gérant, G. CHARAVAY.